

EXPERTISES EN ACCIDENTS MEDICAUX

(Diplôme Interuniversitaire National)

Avec Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux,, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Paris Necker, Paris Cochin, Paris Ouest, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse

ANNEE 2019-2020

- **Objectifs** : Les expertises en matière de responsabilité médicale étaient jusqu'ici habituellement confiées à des experts spécialisés en réparation juridique du préjudice corporel chevronnés. La loi du 4 mars 2002, avec la création des commissions régionales d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, ouvre des besoins nouveaux en matière d'expertises à la fois en médecine légale dommage corporel et dans les spécialités médicales. Cet enseignement a pour but de donner une formation de haut niveau indispensable à la pratique de ces expertises difficiles et d'assurer une formation indépendante, universitaire, aux futurs experts de la liste nationale des experts en accidents médicaux.

- **Durée** : 1 an **Nombre de places** : 40 places

- **Droits à payer** :

➤ **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1^{er} DU (si plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs (243 €) + droits pédagogiques (*750 € ou **1100 €)

➤ **Si inscription seconde : comme 2^{ème} ou énième DU (car plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs réduits (159 €) + droits pédagogiques (*750 € ou **1100 €)

* 750 € à titre individuel

**1100 € au titre de la formation continue

Obligation d'inscription pédagogique auprès de :

Pr Cécile MANAOUIL Service de médecine légale et sociale CHU Nord Amiens

manaouil.cecile@chu-amiens.fr

- **Enseignant responsable** :

Pr. J.-S. RAUL

Faculté de Médecine – Institut de Médecine Légale – 11 rue Humann – 67085 STRASBOURG CEDEX

☎ 03 68 85 33 43

Mél : js.raul@unistra.fr

- **Public concerné** :

- Les Docteurs en Médecine français ou ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Suisse ou de la Principauté d'Andorre.

Les pré-requis :

- Soit un diplôme universitaire de réparation juridique du dommage corporel est exigé ou les deux années d'un tel diplôme pour les villes dans lesquelles le diplôme se déroule sur deux années.
- Soit le DESC de médecine légale et expertises médicales

En dehors de ce cadre, des autorisations d'inscription pourront être délivrées par le comité de direction en fonction du cursus du candidat.

- **Cours et programme** :

Le volume global pour l'ensemble de la formation est de 100h réparties de la façon suivante :

- cours (enseignement théorique) : 70 heures. Ils sont organisés sous forme de deux séminaires de 35h (5 x 7h) à Paris
- enseignements dirigés (dossiers d'expertises, études de documents...) : 30 heures. Ces T.D. sont organisés sur le terrain dans chacune des facultés participantes.

- **Examens** :

Un contrôle d'assiduité à tous les enseignements sera effectué.

Le contrôle des connaissances comprend :

- une épreuve écrite (notée sur 40) comprenant deux sujets, d'une durée totale de 2h
- une épreuve écrite de rédaction d'une discussion et d'une conclusion d'un dossier d'expertise en responsabilité médicale d'une durée de 2h (notée sur 60).
-

Deux sessions d'épreuves sont organisées chaque année.

Pour être admis, la note de 10 à chaque épreuve écrite est requise.

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE NATIONAL D'EXPERTISES EN ACCIDENTS MEDICAUX

Objectifs

Fournir les bases théoriques et pratiques nécessaires à l'élaboration des expertises en matière de responsabilité médicale à la demande des commissions de conciliation et d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux et des tribunaux.

Le diplôme est organisé par la Société Française de Médecine Légale. Le comité pédagogique est composé des responsables de médecine légale de chacune des facultés participantes.

Personnes concernées

Public visé : médecins titulaires d'une thèse

Le pré-requis est un diplôme universitaire de réparation juridique du dommage corporel. En dehors de ce cadre, des autorisations d'inscription pourront être délivrées par le comité de direction en fonction du cursus du candidat.

Durée, Calendrier, Horaires et nombre de participants :

Capacité d'accueil prévue : 40 étudiants / an.

- un séminaire sur le droit médical à BORDEAUX par monsieur Laurent BLOCH : **4 jours** ½ (9h / 17h30 pour le mardi, le mercredi et le jeudi et 9 h /16h pour le vendredi)

Lieu : laboratoire de médecine légale (bâtiment en verre) sur le site du CHU de BORDEAUX entre l'hôpital des enfants et le grand bâtiment ancien PQR.

Contact : medecine-legale.faculte@chu-bordeaux.fr

Info pratique : Le laboratoire de médecine légale est situé sur le site du CHU Pellegrin, place Amélie Raba Léon, Bordeaux. Les cours auront lieu au labo de médecine légale. Bâtiment de verre vert...

- Tout près du labo : L'hôtel Alton, *** 107 Rue de la Pelouse de Douet, 33000 Bordeaux 05 56 99 55 55
- L'hôpital est desservi par le tram A et à 2/3 arrêts de là, cours du Maréchal Juin et rue d'Ornano, et à Mériadeck, il y a un grand choix d'hôtels (à mi-distance entre le CHU et le centre de Bordeaux).

- un séminaire d'enseignement et de travaux dirigés (études de dossiers d'expertises en responsabilité médicale) : au nouveau CHU d'AMIENS (à SALOUEL) (début à 9 h 30 et fin des cours à 16h)

Info pratique : ni tramway ni TGV à Amiens... et pas d'hôtel proche du CHU : il est préférable de loger en centre-ville près de la gare et prendre le bus (ou venir en voiture). Arrêt « TGV haute Picardie » (à 44 km d'Amiens avec des navettes en bus)

Ex. Appart'City Amiens Gare Cathédrale 80 boulevard d'Alsace-Lorraine 80000 Amiens
+33 (0)3 62 81 50 04

- un séminaire à Paris : **3 jours**

Lieu des cours : salle 412 à l'EFB ; site www.efb.fr

Adresse : 1 rue Pierre-Antoine Berreyer 92795 ISSY-LES-MOULINEAUX (à 5 mn à pied de la station RER et de tram « Issy Val de Seine » (RER C et tramway T2 : arrêt Issy Val de Seine)

- un séminaire d'enseignement et de travaux dirigés
au CHU de Bordeaux (horaire : à confirmer 9h30 le et fin des cours à 17h)

La présence à tous les cours est requise.

Chaque inscrit devra justifier d'avoir assisté à au minimum 5 expertises en responsabilité médicale (judiciaires, administratives ou CCI) avant une date qui vous sera indiquée (c'est à chaque inscrit de faire les démarches auprès des experts de sa région).

Inscription :

Après du service de scolarité de chacune des UFR participantes après autorisation du comité de direction et de l'enseignant responsable de la faculté d'inscription.

Les demandes d'inscription (avec court CV, lettre de candidature, justificatif de diplôme du pré requis) **sont à adresser au choix**, avant le 30 octobre 2019 :

- au professeur Cécile MANAOUIL Service de Médecine Légale et sociale CHU nord place Victor Pauchet 80 054 AMIENS cedex 1 (Tél : 03 22 66 76 70 fax 03 22 66 88 40) (Manaouil.cecile@chu-amiens.fr). Pour s'inscrire à Amiens, demander un dossier d'inscription à Mme DUMONT Dominique à la faculté de médecine d'Amiens 3 rue des Louvels 80036 AMIENS Cedex (Tel 03 22 82 54 30 Fax 03 22 82 70 42 dominique.dumont@u-picardie.fr). L'inscription peut se faire à Amiens sur place ou par courrier avec une photo d'identité, une photocopie de la carte d'identité, l'autorisation d'inscription et le règlement financier.

- au Professeur Sophie GROMB site PELLEGRIN Place Amélie Raba-Léon 33076 BORDEAUX cedex
Tél: 05-56-79-98-05 medecine.legale@u-bordeaux2.fr

Il est impératif pour tout inscrit de fournir son adresse e mail à manaouil.cecile@chu-amiens.fr pour recevoir des documents et être informé des programmes des cours.

Modalités de contrôle des connaissances

Un contrôle d'assiduité à tous les enseignements sera effectué.

Examen : en **juin 2020 à Bordeaux et à Amiens** (amphi Becquerel à la fac de médecine d'AMIENS) de 9h30 à 13 h et de 14 h à 16 h

Les étudiants choisissent leur lieu de passage entre les deux villes

- une épreuve écrite (notée sur 20) portant sur le droit médical, d'une durée totale de 2 heures
- une épreuve écrite de rédaction d'une discussion et d'une conclusion d'un dossier d'expertise en responsabilité médicale d'une durée de 3 heures 30 (notée sur 20)

Pour être admis, la moyenne à chaque épreuve écrite est requise.

Une session d'épreuves écrites est organisée le **septembre 2020 à 9h 30 à Amiens et à Bordeaux**. Si un candidat a la moyenne à une des deux épreuves en juin, il conserve le bénéfice pour septembre de la question où il a obtenu la moyenne.

Note : en cas de nouvelle inscription si l'année n'est pas obtenue, toutes les épreuves doivent être repassées. On ne peut pas conserver le bénéfice d'une note d'une année sur l'autre.

Reconnaissance du DIU

Le Conseil National de l'Ordre des médecins a adopté en février 2009, le droit au titre pour le DIU d'expertises en accidents médicaux.

Le DIU est reconnu par la commission nationale des accidents médicaux (CNAM) pour l'inscription comme expert en accidents médicaux.